

La présente liste de prix est complémentaire aux "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" et aux diverses Conditions particulières en vigueur.

La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à disposition des clients. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir du site Internet [www.sinyon.ch](http://www.sinyon.ch) ou commandés directement auprès des services industriels de Nyon.

Version 5.3, applicable dès le 01.11.2018

Pos	Libellé	Prix sans TVA	Prix TVA Inclusive*	Unité
<b>1. Finance d'équipement</b>				
1.01	BT	170.00	183.09	CHF/A
1.02	MT	184.65	198.87	CHF/kW
1.03	Raccordement supplémentaire depuis un autre poste HT/MT	30.00	32.31	CHF/kW
1.04	Petites constructions non habitables ou raccordement de faible puissance monophasés (max 16A, 230V)	56.30	60.64	CHF/A
<b>2. Raccordements basse tension (BT)</b>				
<i>Raccordements provisoires &lt;160A, y.c. la pose d'un compteur dans le tableau fourni par le client</i>				
2.01	Montant forfaitaire pour la pose du tableau et l'établissement du raccordement	150.00	161.55	CHF/an
2.02	Fourniture et pose des câbles		sur devis	
2.03	Prestations complémentaires demandées par le client		sur devis	
<i>Raccordements provisoires &gt;160A, y.c. la pose d'un compteur dans le tableau fourni par le client</i>				
2.11	Montant forfaitaire pour la pose du tableau et l'établissement du raccordement	500.00	538.50	CHF/an
2.12	Fourniture et pose des câbles		sur devis	
2.13	Prestations complémentaires demandées par le client		sur devis	
<i>Raccordements d'immeubles d'habitation, commercial ou artisanal jusqu'à 160 A</i>				
2.21	Fourniture et pose des câbles		sur devis	
2.22	Prestations complémentaires demandées par le client		sur devis	
<i>Autres raccordements</i>				
2.31	Raccordement avec intensité supérieure à 160 A		sur devis	
<i>Devis supplémentaires</i>				
2.41	Frais d'étude pour devis supplémentaires (dès le 3ème devis pour la même installation)	70.85	76.31	CHF/h
<b>3. Raccordements moyenne tension (MT)</b>				
3.01	Contribution au branchement		sur devis	
3.02	Prestations complémentaires demandées par le client		sur devis	
<b>4. Location de tableaux de comptage provisoire pour manifestations ponctuelles</b>				
4.01	Tableau type Gifas 25 A 230/400V, avec prises	300.00	323.10	CHF/mois
4.02	Tableau type Gifas 63 A 230/400V, avec prises	390.00	420.03	CHF/mois
4.03	Tableau type Gifas 125 A 230/400V, avec prises	580.00	624.66	CHF/mois
4.04	Tableau type Gifas avec comptage 125 A 230/400V	670.00	721.59	CHF/mois
<b>5. Comptage de l'énergie</b>				
5.01	Première coupure d'électricité suite au non-paiement	0.00	0.00	CHF
5.02	Pose de compteur à prépaiement, y.c. remise en service	140.00	150.78	CHF
5.03	Remplacement d'une carte à prépaiement perdue	30.00	32.31	CHF
5.04	Changement de tarif avec remplacement du compteur et/ou installation d'un récepteur de télécommande	100.00	107.70	CHF
5.05	Changement de tarif sans remplacement du compteur	50.00	53.85	CHF
5.06	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en BT pour clients en marché libre av. 01.01.2018	396.00	426.49	CHF/an
5.07	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en MT pour clients en marché libre av. 01.01.2018	396.00	426.49	CHF/an
5.08	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en BT pour producteurs (compteur de production et/ou compteur de consommation et de refoulement) av. 01.01.2018	200.00	215.40	CHF/an
5.09	Pose d'une installation de tarification en urgence (délai < 5 jours ouvrables)	140.00	150.78	CHF
5.10	Vente de Ti/Tp		sur devis	
5.11	Vérification du comptage suite contestation <b>avec</b> responsabilité SIN	0.00	0.00	CHF
5.12	Vérification du comptage suite contestation <b>sans</b> responsabilité SIN	370.00	398.49	CHF
5.13	Recherche de défauts de comptage et/ou remise en état d'erreurs de tiers non imputables à SIN	71.00	76.47	CHF/h
5.14	Emoluments administratifs suite à mise en service abusive sans comptage / pontage / détournement	470.00	506.19	CHF
5.15	Mise en communication du comptage par IP		sur devis	
5.16	Mise en communication du comptage par GSM/GPRS		sur devis	
5.17	Frais d'exploitation de la communication		Selon frais effectifs	

La présente liste de prix est complémentaire aux "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" et aux diverses Conditions particulières en vigueur.

La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à disposition des clients. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir du site Internet [www.sinyon.ch](http://www.sinyon.ch) ou commandés directement auprès des services industriels de Nyon.

Version 5.3, applicable dès le 01.11.2018

Pos	Libellé	Prix sans TVA	Prix TVA Inclusive*	Unité
<b>6. Producteurs indépendants et communautés d'autoconsommateurs</b>				
<i>Comptage de l'énergie pour producteurs</i>				
6.01	Abonnement annuel du compteur bidirectionnel en cas de refoulement total sur le réseau av. 01.01.2018	100.00	107.70	CHF/an
6.02	Installation d'un nouveau compteur	90.00	96.93	CHF
<i>Certification</i>				
6.11	Certification d'une installation de production d'énergie < 30 kVA			sur devis
<i>Communauté d'autoconsommateurs (CAC)</i>				
6.21	Etude du potentiel de consommation propre et incidences financières			sur devis
<i>Regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)</i>				
6.31	Etude du potentiel de consommation propre et incidences financières			sur devis
<i>Tarifs de reprise de l'énergie refoulée</i>				
6.41	Reprise de l'électricité provenant d'énergies renouvelables et d'installations à couplage chaleur-force alimentées totalement ou partiellement aux énergies fossiles sans cession des garanties d'origine (GO) <i>Puissance maximum 3 MW ou production annuelle, déduction faite de la consommation propre, n'excédant pas 5'000 MWh</i>	5.07	5.46	cts/kWh
6.42	Reprise de l'énergie photovoltaïque avec cession des garanties d'origine (GO) ; P ≤ 100 kVA	9.87	10.63	cts/kWh
6.43	Reprise de l'énergie photovoltaïque avec cession des garanties d'origine (GO) ; P > 100 kVA	6.87	7.40	cts/kWh
<b>7. Contrôle (OIBT)</b>				
7.01	Contrôle ponctuel ou sporadique révélant des défauts	71.00	76.47	CHF/h
7.02	Frais de rappel pour documents manquants (AI, RS), selon OIBT - 1er rappel	0.00	0.00	CHF
7.03	Frais de rappel pour documents manquants (AI, RS), selon OIBT - 2ème rappel	50.00	53.85	CHF
7.04	Emoluments administratifs pour transmission du dossier à l'ESTI	150.00	161.55	CHF
7.05	Duplicata de rapport de sécurité (RS)	10.00	10.77	CHF/pièce
<b>8. Dépannage et mesure</b>				
8.01	Dépannage d'installation (entre 6h00 et 20h00, jours ouvrables) - Minimum 1h	71.00	76.47	CHF/h
8.02	Dépannage d'installation (entre 20h00 et 6h00 ainsi que le samedi) - Minimum 1h	92.30	99.41	CHF/h
8.03	Dépannage d'installation (dimanche et jours fériés) - Minimum 1h	124.25	133.82	CHF/h
8.04	Forfait pour manœuvres lors d'un arrachage de câble	400.00	430.80	CHF/cas
8.05	Mesures qualimétriques du réseau ou d'une introduction (1 semaine de mesures + rapport)	600.00	646.20	CHF/cas
<b>9. Emoluments administratifs</b>				
9.01	Relevés supplémentaires (prix par relevé)	25.00	26.93	CHF
9.02	Frais de rappel en cas de retard de paiement (1er rappel)	0.00	0.00	CHF
9.03	Frais de rappel en cas de retard de paiement (2ème rappel)	20.00	21.54	CHF
9.04	Poursuite			selon OFP
9.05	Frais de déplacement pour coupure et rétablissement d'alimentation en cas de non paiement			selon frais effectifs
9.06	Duplicata de facture	5.00	5.39	CHF/pièce
9.07	Frais d'encaissement par moyen de paiement autre que BVR ou paiement erroné			selon frais effectifs
9.08	Frais de relevé de compte	10.00	10.77	CHF/pièce
9.09	Frais de décompte de consommation	10.00	10.77	CHF/pièce
9.10	Frais de décompte de consommation pour CECB "Forfait villa"	20.00	21.54	CHF
9.11	Frais de décompte de consommation pour CECB "Forfait petit immeuble" (< 10 compteurs)	50.00	53.85	CHF
9.12	Frais de décompte de consommation pour CECB "Forfait immeuble" (dès 11 compteurs)	100.00	107.70	CHF
9.13	Frais administratifs de recherche (sans déplacement)	10.00	10.77	CHF/pièce
9.14	Correction d'adresse et nouvel envoi d'une facture suite à non cohérence des données du demandeur	10.00	10.77	CHF/pièce
9.15	Déplacement inutile	50.00	53.85	CHF

\*TVA selon taux applicable en vigueur. Les prix incluant la TVA sont uniquement indicatifs, seuls les prix hors TVA font foi.